

Quoi de neuf à Chantresse?

Journal communal n°26 - décembre 2013

Le mot du Maire

Bonjour à toutes et à tous,

Cet édito du petit journal n°26 est pour moi, à l'instant où je le rédige, un moment de réflexion, de décisions et beaucoup d'émotion avec les élections municipales 2014 qui arrivent à grand pas.

Élu de 1983 à 1992 comme premier adjoint et de 2001 à 2014 comme maire avec toutes les responsabilités que cela incombe.

Malgré les apparences, j'ai passé beaucoup de temps pour assumer mes tâches de premier magistrat car en complément de la mairie, un maire à l'obligation de participer à toutes les activités de délégué titulaire des compétences territoriales. Pour ceux qui pensent que l'on s'enrichit d'être élu, je peux vous certifier que non, d'ailleurs pour info je n'ai pris mes indemnités qu'à 60% pendant treize ans et j'ai assumé mes frais téléphoniques.

Pour autant j'ai vécu durant ces deux mandats, un plaisir certain de m'investir pour la commune avec tous ceux qui m'ont fait confiance et je les en remercie. C'est une aventure extraordinaire qui donne, sans la vivre, un regard et un jugement différent de la vie quotidienne et de la conjoncture actuelle de notre pays.

Une mairie c'est une entreprise, une équipe qui a la lourde charge de la gestion des biens publics de la commune ; aujourd'hui, c'est un véritable parcours du combattant qui nous attend pour faire face aux règles administratives que l'on nous impose telles que la dématérialisation, les réformes (scolaires et autres). Tous nos services publics disparaissent, nos aides

financières diminuent. Je ne fais pas de politique, mais nos grands démocrates qui nous gouvernent devraient prendre conscience que plus personne ne s'y retrouve dans leur dédale, même si l'on peut comprendre que tout n'est pas négatif.

Chers concitoyens, voilà mon ressenti personnel de l'actualité même si d'autres raisons, que je ne tiens pas à exprimer ici, font que j'ai pris ma décision : **je ne me représenterai pas aux élections municipales 2014.**



C'est toutefois avec sentiment de fierté d'avoir accompli ma mission dans l'intérêt de tous que je terminerai ce mandat en vous laissant désigner les futurs responsables de la gestion communale qui, à mon âge, n'est certainement plus dans mes compétences.

Bonne chance et bon courage à ceux que vous choisirez aux prochaines élections municipales.

Ceci dit, je vous convie le samedi 11 janvier 2014 à 11 h pour les vœux traditionnels ainsi qu'à l'inauguration du nouveau local communal.

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

Bernard FILET-COCHE

Sommaire

Quoi de neuf au conseil ?	p. 2
Quoi de neuf à l'intercommunale ?	p. 4
Quoi de neuf pour les associations ?	p. 6
Quoi de neuf chez nos citoyens ?	p. 10

Réunion du conseil municipal mardi 10 septembre 2013 à 20 h

Mise en sécurité de la RD 153 entre la route de l'église et l'école du village. Demande de subventions.

Le conseil municipal souhaite que ces travaux se déroulent par tranches prioritaires :

- **Phase 1** : entrée sud du village.
- **Phase 2** : plateau surélevé carrefour RD 153/chemin de l'église.
- **Phase 3** : plateau surélevé carrefour accès école.

Le montant total des travaux s'élève à la somme de 374 467,50 € HT.

Ce montant estimatif ne prend pas en compte l'enfouissement des réseaux électriques basse tension télécom et éclairage public qui devront être faits en priorité.

Pour cela, un chiffrage de ces travaux sera demandé au SEDI (Syndicat électrique départemental intercommunal) ainsi que l'aide financière octroyée.

Une demande d'aide financière pour ce projet sera déposée auprès des services du Conseil général dans le cadre territorial et auprès des services de l'État dans le cadre de la Detr.

N'ayant pas réalisé les travaux de chicanes aux entrées nord et sud du village, la subvention allouée de 4 500 € est annulée.

Demande de location de la salle des fêtes

Demande de location renouvelée dans les délais prévus par une personne extérieure le 9 novembre prochain.

Demande de l'ASC pour bénéficier de la salle le mardi soir en plus du mercredi habituel.

Site internet

Compte-rendu de la réunion de la commission communication de la 3C2V.

Refonte des sites internet des communes : possibilité de publicité pour les artisans de la commune. Sur le site, la vie scolaire regroupera les trois communes (Notre-Dame de l'Osier, Vatilieu et Chantesse).

Local technique

Il restera les VRD à faire.

Chalet acheté par le comité des fêtes, par l'intermédiaire de la commune

Le chalet d'un montant de 7600 € TTC commandé par le comité des fêtes de Chantesse restera propriété de la commune. La commune le mettra ensuite à disposition du comité des fêtes et des autres associations chantessoises lors de leurs manifestations respectives.

Urbanisme

Information sur les autorisations d'urbanisme délivrées (permis construire).

Voirie

Les travaux d'entretien des chemins (émulsion) s'effectuent cette semaine. Les travaux d'élagage et de débroussaillage (paysages services) débuteront fin septembre.

Appartement mairie

Le logement de la mairie n'est plus occupé depuis le 15 août 2013. Le contrat de gérance avec l'agence immobilière Cythia sera résilié pour les logements communaux de la mairie et de l'école.

Comité des fêtes

Démission du président du comité des fêtes de Chantesse : elle prendra effet à la date du 13 septembre 2013.

Recensement 2014

Le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2014. À l'heure actuelle, aucun candidat ne s'est présenté pour accomplir cette tâche. L'agent recenseur devra être nommé avant le 1^{er} décembre 2013.

Achat mobilier

Le mobilier commandé (tables, chaises, armoires, etc.) à la société ADP pour aménager la salle du conseil et la salle plurifonctionnelle sera livré avant fin septembre.

Réunion du conseil municipal vendredi 8 novembre 2013 à 20 h

SEDI - Syndicat Énergies Département de l'Isère

À la suite de l'adhésion de la commune au SEDI le 4 novembre 2011, il est nécessaire de passer une convention avec ce dernier pour transférer les compétences des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz pour la commune, ainsi que la mise à disposition des biens.

Participation financière 2013 au centre médico-scolaire de Saint Marcellin

Demande d'aide financière pour les enfants de Chantesse inscrits au centre médico-scolaire de Saint Marcellin pour l'année 2013 : 19 élèves à 0,54 € = 10,26 €.

Logiciel E-Magnus

Achat du logiciel E-Magnus suite à la dématérialisation des actes et de la trésorerie. Il comprend un supplément : le logiciel « Élections ».

Sauvegarde fichiers mairie

Après avoir étudié une proposition de prix pour la sauvegarde des données mairie, il est décidé de continuer les sauvegardes par clé USB, avec l'achat d'un disque dur externe comme sauvegarde de sécurité qui pourrait être conservé dans un endroit extérieur à la mairie.

Demande de location salle des fêtes

Demande de location de la salle des fêtes pour une personne extérieure le 30 novembre 2013. Elle sera louée au tarif extérieur (400 €)

Local technique

Les VRD restent à faire. La réception des travaux est prévue le 15 décembre 2013. L'inauguration du local se fera le 11 janvier 2014, date de la cérémonie des vœux du maire.

Rythmes scolaires

Rappel des différentes réunions concernant la réforme des rythmes scolaires.

Une proposition de motion (avis de la commune) est présentée aux membres du CM : elle stipule que la commune de Chantesse adhère complètement au principe de la réforme dans l'intérêt de l'enfant. Elle doit assurer ses missions dans les meilleures conditions pour le bien-être de l'élève.

Cependant, il est émis des réserves car cette réforme proposée équivaut à un transfert de charges inacceptable de l'État vers les communes alors que l'Éducation nationale est d'abord une mission obligatoire de l'État.

Il est souligné qu'il y a un risque de voir apparaître une école à plusieurs vitesses avec des communes qui proposeront des activités payantes, d'autres gratuites et d'autres, faute de moyens, de la garderie. Cette nouvelle organisation devra prendre en compte des contraintes multiples pour une école rurale comme Chantesse, c'est-à-dire le transport scolaire, la restauration, la garderie périscolaire, les moyens financiers et humains de la commune.

Il est regrettable que cette réforme ne soit pas accompagnée d'une refondation ambitieuse de l'école publique prenant en compte d'autres critères, comme celui de la durée des vacances scolaires ou celui de l'amélioration des conditions d'exercice des élèves et des enseignants et qu'elle soit mise en place dans l'urgence sans les avis préalables des parents d'élèves, des conseils d'écoles et des collectivités.

Il est peu probable qu'elle résolve le problème de fatigue des enfants. Il est évident qu'elle va compliquer le quotidien des parents qui, à une large majorité, sont défavorables à cette réforme.

La motion exprime la difficulté de mettre en place pour la commune cette réforme dans des conditions favorables et dans l'intérêt des élèves pour qu'ils puissent accéder légitimement aux découvertes culturelles, artistiques ou sportives. Elle demande que l'État finance ce transfert de charges par des aides financières pérennes et justes, pour compenser les écarts de moyens entre les communes urbaines et rurales et propose de différer cette nouvelle organisation jusqu'à ce que le bilan soit tiré des expériences menées par les communes qui ont mis en place ce dispositif en 2013. Elle se prononce également pour une autre réforme qui sera le résultat d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs de l'école et qui garantira la gratuité et l'équité entre les territoires.



Comptes-rendus communautaires

Jean-Pierre Frayssines fait le compte-rendu et la synthèse des différentes réunions communautaires :

EPFL - réunion du 26 septembre 2013

- Élection du conseil d'administration
- Vote de la TSE - taxe équipement
- Rapport d'activités 2012

PLH - réunion du 22 octobre 2013

- Ateliers PLH du 8 octobre et 22 octobre 2013.
- Fixation des objectifs de construction du PLH et des besoins spécifiques et diversification des produits de logements permettant d'établir les orientations pour le PLH avant le passage à la phase du programme d'actions.
- Les PLU devront être compatibles avec le PLH et le SCOT.

Enfance-jeunesse - réunion du 16 octobre 2013

La commission enfance jeunesse a décidé de mettre en place un nouveau mode de fonctionnement pour une plus grande implication des élus auprès des équipes d'animation du pôle enfance-jeunesse.

- Mode fonctionnement
- Bilan pôle enfance-jeunesse
- Préparation budgets
- Fréquentation centre loisirs
- Groupe travail rythmes scolaires

PPA - Plan de protection de l'atmosphère

- Enquête publique actuellement en cours à la 3C2V.

Sécurité routière

Forum sécurité routière : expériences et nouvelles règles de sécurité.

Appartement mairie

Le logement de l'appartement mairie n'est plus occupé depuis le 15 août 2013 et aucune demande de logement n'est intervenue depuis. La commune a résilié le contrat de gérance avec l'agence immobilière Cythia, pour les logements communaux de la mairie et de l'école.

Recensement population 2014

Le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2014.

Aucun candidat ne s'étant présenté en mairie, le CM désigne Serge FAYARD, agent administratif, pour effectuer ce travail. Un arrêté de nomination sera pris à cet effet ainsi que pour le coordonnateur communal, Daniel MARTIN.

Personnel communal

Une rencontre des élus avec le centre de gestion est prévue le mardi 19 novembre 2013 pour informations sur le personnel communal dans la structuration des carrières (avancements, grilles indiciaires, congés, primes, etc.)

Création d'une fiche de poste pour l'adjoint technique 1^{er} classe, Jean-Louis JOURDAN

Elle définira les divers travaux qu'il aura à effectuer et à prévoir les modalités d'application, d'organisation et d'information de ces travaux auprès du maire et des membres de la commission voirie.

Abribus

Projet en collaboration avec l'école de Chantesse pour la décoration de l'abribus situé au carrefour de Cras.

Quoi de neuf à l'intercommunale ?

Syndicat Mixte Pays du Sud Grésivaudan

Nous avons sélectionné, parmi les nombreux points abordés le 27 novembre 2013 lors de notre dernier Comité de pilotage et Comité syndical, l'action menée conjointement par l'AISG et le SMPSPG. En voici le contenu.

Renforcement des actions de mise en réseau des entreprises.

Cette opération, qui n'est pas sous maîtrise d'ouvrage du SMPSPG, est présentée au Comité Syndical pour information. Il s'agit d'un soutien aux actions d'animation économiques de l'AISG⁽¹⁾.
Maître d'ouvrage : l'AISG. **Contexte de l'opération :** cette association fondée en 1991 pour contribuer, en toute indépendance, au développement économique du territoire du Sud Grésivaudan, regroupe plus de 40 entreprises (TPE-PME-Grands groupes), soit 2/3 des emplois industriels du bassin soit environ 3000 salariés. Un savoir-faire qui permet à bon nombre d'entre elles de développer des produits propres ou de se positionner sur les marchés de sous-traitance de spécialités, offrant au donneur d'ordre des solutions techniques dont celui-ci ne dispose pas ou qu'il a abandonné. **L'objectif** est donc pour nous SMPSPG de contribuer au développement des actions collectives engagées par l'AISG dans les domaines suivants : la valorisation et le développement du potentiel technologique et des savoir-faire locaux, amélioration de la performance des entreprises (particulièrement en matière énergétique en lien avec le programme TEPos ainsi qu'un travail sur l'économie circulaire (voir dossier candidature TEPos SMPSPG sur internet). 5 axes de travail ont été identifiés entre l'AISG et le SMPSPG pour 2014.

1) Valorisation des potentiels et savoir-faire industriels.

Le Sud Grésivaudan dispose de réels savoir-faire industriels, multiples et de qualité, au sein d'un tissu d'entreprises diversifiées et dynamiques (Legrand Isère, SDMS, Cotherm, STIPlastique, DEFI...) et de plus de 200 PMI. Cette démarche vise à inscrire le Sud Grésivaudan comme interface de production, de développement, d'investissement et de partenariat industriel en lien avec les pôles de recherche, d'enseignement et de compétences notamment rhônalpins. En 2013 l'AISG en complémen-

tarité avec le SMPSPG, a réalisé auprès d'une quinzaine de ses membres une enquête afin d'établir une « cartographie industrielle » du Sud Grésivaudan. Sur 25 entreprises enquêtées, au total 38% affirment avoir une activité de recherche et développement. En 2014 l'AISG projette de mettre en place une commission « Recherche et Développement », permettant un partage d'expériences entre les entreprises les plus impliquées et celles intéressées à s'engager dans une démarche de recherche et développement. L'AISG travaillera dans le cadre d'une coordination avec le SMPSPG, articulée à d'autres compétences locales (CCI38...) et en lien avec l'ARDI Rhône-Alpes⁽²⁾.

2) Démarche sociétale.

Projet « Passerelle vers l'emploi » : dans le cadre de la commission sociale et ressources humaines de l'AISG une difficulté de recrutement récurrente a été constatée sur tous les types de postes. Les industriels du Sud Grésivaudan ont décidé de s'impliquer dans une démarche « RSE »⁽³⁾ sur le territoire avec l'appui d'un cabinet spécialisé en coaching et la mobilisation d'entreprises locales les compétences existantes qui se sont retrouvées éloignées de l'emploi pour des raisons diverses. Cette démarche unique en milieu péri-urbain, s'est concrétisée en novembre 2012 par la mise en place d'une première session de formation. Devant son succès, l'ensemble des partenaires, (AISG et SMPSPG...) a décidé de mettre en place deux nouvelles sessions en 2013. 36 personnes en ont bénéficié et sont toujours suivies par leur référent prescripteur et par l'AISG, leurs permettant de bénéficier d'entretiens, d'Évaluation en Milieu de Travail (EMT), de mini stages, de CDD et poursuite en CDI. Pour 2014 l'objectif est de renouveler cette opération sur la base de 2-3 sessions en la développant à l'échelle du Centre Isère en lien avec la Maison de l'Emploi.

Relations ESS et économie traditionnelle : le SMPSPG a répondu à un ap-

pel à manifestation d'intérêt du Réseau Rural Français (voir le site sur internet). L'AISG s'est inscrite comme partenaire à ce projet, d'où l'émergence du projet de Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) de centre Isère (Sud Grésivaudan et Pays Voironnais). L'association « Entrepreneurs solidaires du Centre Isère » (ESCI) est porteuse du projet auquel l'AISG a manifesté l'intention d'y adhérer. En 2013 l'AISG réalise un recensement des compétences mobilisées auprès de ses membres et met en évidence qu'un tiers d'entre elles travaille déjà avec le secteur de l'ESS, essentiellement sur des activités de petite sous-traitance. L'AISG est également partenaire de « l'Espace test-couveuse agricole » qui permettra en 2015 d'accompagner des porteurs de projets d'activité agricole, artisanale ou de services en lien avec le milieu rural et de valider leur projet préalablement à leur installation. Pour 2014 l'objectif est de renforcer les collaborations intersectorielles notamment en détectant de nouvelles opportunités dans le cadre de la démarche engagée avec l'ESCI ou, si la candidature du Centre Isère est retenue, dans le cadre des instances de gouvernance du PTCE.

3) Intégration des enjeux énergétiques (TEPos).

Sensible aux enjeux énergétiques et environnementaux, la commission « qualité-environnement » à l'initiative d'actions innovantes (audits croisés ISO 14001, mise en place d'une collecte mutualisée des DID (Déchets Industriels Dangereux), l'AISG apporte son soutien affirmé à la démarche TEPos du Sud Grésivaudan. Par un accompagnement des entreprises dans leurs stratégies énergétiques plusieurs modalités sont imaginées en lien avec le SMPSPG et les Chambres consulaires.

a) Diffusion de l'information et relais auprès des partenaires économiques.

Première phase : possibilité d'une mise en place d'une « conférence-débat » organisée par l'AISG et le SMPSPG, vers les acteurs économiques, afin de les sensibiliser aux enjeux énergétiques, les fédérer, les impliquer dans une démarche collaborative, cela en s'appuyant sur les travaux et analyses d'experts et les témoignages d'entreprises ou de territoires déjà engagés dans une démarche de ce type.

b) Mobilisation des partenaires et émergence d'enjeux énergétiques pour les entreprises.

Deuxième phase : identifier et comprendre les enjeux spécifiques du territoire du Sud Grésivaudan, afin de tendre à des réalisations concrètes, faire émerger des projets sur l'économie circulaire (réduction des consommations énergétiques des entreprises, valorisation des déchets spécifiques, production d'énergies renouvelables locales..).

La mutualisation de ces enjeux va de pair avec la mobilisation des acteurs. L' AISG accompagnée du soutien technique de l'animateur/trice TEPos se fera le relais de l'information, le garant de la mobilisation des acteurs industriels et le lien avec les enjeux globaux du TEPos.

c) *Mise en place d'un cycle d'ateliers spécifiques.*

L'identification des problématiques communes permettra la mise en place d'ateliers spécifiques, avec des temps d'échanges et de formation mutualisés, l'objectif étant de se donner des clés communes, afin d'accompagner les acteurs locaux à engager des actions concrètes et ainsi concourir aux enjeux afférant à la stratégie énergétique du territoire.

Ces ateliers thématiques permettraient d'engager le travail sur des projets opérationnels :

- suivi et réduction des consommations énergétiques,
- réalisation d'Audits Énergétiques Globaux (AEG),
- valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE),
- sensibilisation à l'éco-construction.

Ces ateliers permettront d'informer les entreprises, membres ou non de l' AISG, sur les différents dispositifs d'appui et de les accompagner dans leur mobilisation.

4) **Mutualisation des moyens et des compétences.**

Mutualisation des achats : elle est une source d'économie. 80 entreprises et collectivité du Sud Grésivaudan en bénéficient. L' AISG propose 10 filières d'achats mutualisées ; (hors production). Pour 2014 l' AISG engagera une réflexion autour de trois piliers de l'achat responsable : économique, social et environnemental.

Action de formation : poursuite des actions avec le référencement en cours de nouveaux prestataires afin d'étoffer l'offre des entreprises du territoire dans les domaines de la sécurité, des langues et de la bureautique.

5) **Communication et promotion économique.**

Pour 2014, poursuite des réunions mensuelles de communication économique avec les partenaires du territoire : SMPSPG, CCI de Grenoble, SGRVI. Définition en commun des dossiers et témoignages pour la newsletter « Sud Grésivaudan Ecobiz », sélection des actualités économiques à mettre en avant, échanges sur les rencontres thématiques à organiser à destination des entreprises. Hors CDDRA, l' AISG poursuivra son cycle de conférences « les 4 saisons de l' AISG ». L' AISG, outre son implication au bénéfice des entreprises du territoire, les chefs d'entreprises membres, représentent l'association dans les différentes instances locales : comité de pilotage du CDDRA, commission thématique « économie » et « Ressources humaines » du SMPSPG, Conseil Local de développement, CA de la Maison de l'emploi notamment.

Source : Comité de pilotage du SMPSPG du 27/11/2013.

⁽¹⁾ Association les Industriels du Sud Grésivaudan.

⁽²⁾ Agence Régionale du Développement et de l'Innovation.

⁽³⁾ Responsabilité Sociétales des Entreprises.

Tableau de bord pour l'emploi et la formation en Sud Grésivaudan

Ce tableau de bord concerne les 3 communautés de communes du Sud Grésivaudan soit au total 48 communes, pour une population de 43 272 habitants.

Une population qui a augmenté de 15% entre 1999 et 2009. En 2011 nous avons sur le Sud Grésivaudan 10 460 emplois, salariés publics et privés confondus. **Le secteur industriel** représente 28% contre 19% en Isère, et pour le secteur de la construction 10% contre 7% au niveau du département. Le secteur industriel résiste à la crise du fait de sa diversité, mais aussi de sa réactivité pour définir de nouvelles stratégies de développement et se positionner sur certains marchés de niche... **En ce qui concerne la formation**, sur le territoire nous assistons à une évolution des effectifs de 44% dans la formation professionnelle soit le double de la moyenne régionale. En rapport de l'orientation industrielle du Sud Grésivaudan, 22% sont en apprentissage. En 2012, 353 personnes ont terminé une formation professionnelle dans un établissement de formation du Sud Grésivaudan ou dans une entreprise du territoire via un contrat d'apprentis-

sage. Les 2 secteurs particulièrement représentés sont le service aux particuliers et aux collectivités (lycée Bellevue) et l'électricité/électronique (lycée de la Saulaie). **L'apprentissage** reste un mode de formation privilégié avec 154 apprentis en Sud Grésivaudan. **En ce qui concerne l'agriculture**, le nombre d'exploitations agricoles a chuté de 30% entre 2000 et 2010. Plus de la moitié, soit 55% des 826 exploitations sont dirigées par un agriculteur de plus de 50 ans. Pour le Sud Grésivaudan, **les services à la population**, au regard du développement démographique du territoire sont globalement en progression particulièrement l'action sociale et le secteur de la restauration. **Pour le travail temporaire** nous assistons à une baisse significative. En ce qui concerne les **activités commerciales**, l'emploi dans le commerce affiche une bonne forme. Les zones d'activités commerciales se développent. **Dans le secteur du bâtiment**, pour notre terri-

toire, nous constatons une évolution du secteur de la finition. Pour les activités d'installation, elles stagnent. Quant au secteur du gros œuvre il est en diminution. **Dans le domaine de l'insertion et demande d'emploi**, notre secteur Sud Grésivaudan compte 2 751 demandeurs d'emploi avec une évolution sur 1 an de +10.6%. Une progression légèrement supérieure à l'augmentation régionale, +10%. Une progression plus nette du chômage chez les femmes et une situation préoccupante chez les séniors, + 10% pour les plus de 50 ans. Le chômage touche également les diplômés : 57% des DE ont un niveau CAP/BEP. Le nombre de DE ayant le bac+2 ou au-delà progresse (14% entre juin 2012 et juin 2013). **Les allocataires du RSA** représentent 755 allocataires, soit + 3% en 1 an.

(Sources : Tableau de bord de l'emploi et de la formation - Maison de l'emploi et Syndicat Mixte Pays du Sud Grésivaudan).

Quoi de neuf pour les associations ?

Association Sportive de Chantesse

Du nouveau cette année !

Suite au sondage du mois de juin, la zumba ayant un fort succès, l'ASC a ouvert un cours de zumba, le mardi de 19h30 à 20h30. C'est Aline qui anime ce cours.



Les horaires des cours du mercredi ont été légèrement modifiés : le cours de gym est de 18h30 à 19h30 et le cours de step, de 19h30 à 20h30. C'est Charline qui anime ces deux cours. Ces changements ont permis de redynamiser l'association. Nous comptons 48 inscriptions au total. Les personnes viennent de 12 communes différentes avec 20 Chantessois(es) pour notre plus grand plaisir.

Et pour finir, un bureau agrandi. Nathalie Bessoud nous a rejoint en tant que secrétaire.

Nous souhaitons à tous les membres de l'association mais aussi à tous les Chantessois et Chantessoises, une bonne et heureuse année sportive !

La présidente, pour le bureau de l'ASC.



Le Sou des écoles de Chantesse, Notre Dame de l'Osier et Vatilieu organise le samedi 29 mars 2014 de 20h à 22h une « Zumba Party », à la salle des fêtes de Cras.

Entrée 6 € pour les adultes avec une boisson offerte, et gratuit pour les moins de 12 ans.

Merci de réserver au 06 15 96 09 74 car les places sont limitées.

Restauration rapide sur place.

Comité des fêtes

Le Comité des fêtes rappelle aux Chantessois(es) qu'en 2014, il prévoit d'organiser :

- un repas moules-frites au cours du mois de mars, date à préciser,
- un vide grenier, courant du mois de mai, date à préciser,
- le traditionnel repas champêtre, le samedi 21 juin à midi...

... et peut-être quelques petites surprises.

Les bonnes volontés qui souhaiteraient prêter main forte seront, comme toujours, les bienvenues.

Le bureau du Comité des fêtes

Président : Robert Termoz

Trésorière : Jocelyne Gasparini

Secrétaire : Jean-Marc Bessoud

Secrétaire adjointe : Marie-Hélène Fontaine



L'amicale du personnel communal de Chantesse, Cras, Morette, Notre-Dame de l'Osier, Vatilieu et du personnel du syndicat inter-communal scolaire vous invite à sa 9^e vente de produits du terroir.

Notre fabrication est artisanale et nous vous proposons :

- saucissons à cuire
- merbudes
- pétafine
- pains
- pognes
- saint-genix

La vente aura lieu le dimanche 9 février 2014 à Vatilieu de 9h à 12h.

Vous recevrez courant janvier 2014 dans votre boîte aux lettres les bons de commande.

Nous vous remercions pour votre participation à cette manifestation et vous présentons nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2014.

Le bureau d'Amicale.Com



L'assemblée générale de la F.N.A.C.A le 4 octobre 2013



Fidèles à l'idée de présenter l'assemblée générale dans les villages du canton, avec l'approbation de M. Filet-Coche maire de Chantesse, nous étions environ 90 adhérents et sympathisants réunis dans la salle des fêtes.

«Certains sommets ne s'escaladent qu'en cordée et on prend toujours son temps», disent les proverbes et le comité cantonal de Vinay a pu, encore une fois, constater la fidélité des nombreux maires et élus.

S'en suivirent les différents rapports : moral, par le président J.-J. Kempf, d'activités par le secrétaire R. Dupont et le bilan financier présenté par A. Cony, bilan plus que rassurant.

À son tour H. Carrier, bien soutenu par M. Charvet, A. Roméro et R. Roux, s'est dit toujours prêt à aider lors des sorties ou animations. Vint le tour de G. Arnaud qui, pour la sortie d'un jour en 2014, propose «le canal de Savière» et pour le voyage de cinq jours, pas encore arrêté, «le pays bordelais».

Françoise Corvey Biron, la responsable des veuves, reste à la disposition de ces dernières.

Le verre de l'amitié offert par la municipalité de Chantesse clôtura cette fraternelle réunion et cartes et calendriers purent être remis.

C'est à **Chasselay, le 26 septembre 2014**, que se tiendra la prochaine assemblée générale mais d'ici là «*estime valant mieux que célébrité*», nous aurons sûrement plaisir à nous rencontrer.

Tous les membres du conseil d'administration votèrent pour une reconduite du bureau actuel.

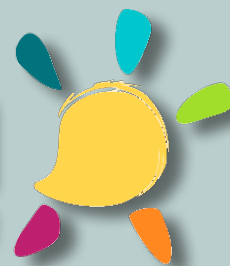


Dates à retenir et à noter sur votre calendrier

- jeudi 9 janvier à Vinay : Épiphanie, goûter des rois
- jeudi 13 février à Vinay : concours de belotte et coinche
- dimanche 16 mars à Vinay : repas dansant avec M. River's
- jeudi 12 juin à Vinay : concours familial de pétanque

AFM TÉLÉTHON

INNOVER POUR GUÉRIR



L'association sportive de Chantesse et le comité des fêtes se sont associés une nouvelle fois pour animer la journée du Téléthon à Chantesse.

Une matinée qui commença timidement, quelques personnes venant acheter du pain, des gâteaux, des bugnes, des crêpes, puis la troupe grossit peu à peu autour du vin chaud et de la tartiflette - fromage blanc à emporter.

Des calendriers de l'avent, des pêle-mêle, des bracelets, des coussins chauffants... étaient vendus par Laëtitia.

À 18h, les Chantessois ont pu venir s'initier à la zumba, dirigée par Aline, la prof des cours de zumba à Chantesse et Méryl, une amie qui est venue spontanément la seconder.

À 19h, ce fût le groupe de rock «*The Flying Buttercup Disaster*» qui investit la scène de la salle des fêtes.

Un seul regret, les spectateurs n'étaient pas très nombreux.

La recette de cette journée, reversée à l'AFM, s'élève à 1 641 €.

Nous tenons à remercier tous les bénévoles qui se sont investis pour la réussite de cette journée et tous les dons qui nous permettent d'avoir très peu de dépenses et de ce fait d'augmenter la recette, qui est reversée entièrement à l'AFM.

Les bureaux de l'ASC et du comité des fêtes





Quoi de neuf chez nos citoyens ?

Des aides pour « sortir du mal logement »

Vous habitez un logement qui manque vraiment de confort ? Savez-vous que vous pouvez obtenir des aides pour réaliser des travaux ?

Le conseil général de l'Isère avec l'Anah (Agence nationale pour l'habitat), l'ADIL (Agence départementale d'information sur le logement), la CAF (Caisse d'allocations familiales) et l'ARS (Agence régionale de santé) lance un dispositif de lutte contre le mal-logement avec des aides pour les propriétaires et les locataires occupant un logement privé.

En Isère, environ 30 000 logements seraient sans confort, voire dangereux. Ces logements sont le plus souvent occupés par des ménages qui n'ont pas les moyens financiers d'engager des travaux ou par des locataires qui ne savent pas à qui s'adresser.

Comment savoir si vous êtes dans une situation de mal-logement ?

1°) Votre logement est dangereux, il ne vous protège pas des accidents et des intoxications. Par exemple : vous risquez de chuter dans les escaliers ; l'installation électrique est dangereuse (fils électriques apparents)...

2°) Votre logement n'est pas étanche, il ne vous protège pas de l'extérieur. Par exemple : la toiture est en mauvais état ; les fenêtres laissent entrer l'air et la pluie ; les murs présentent des traces d'humidité...

3°) Votre logement n'est pas assez chauffé, vous ne possédez pas de chauffage ou il ne fonctionne pas ; vous avez ajouté des appareils pour vous chauffer ; vous ne vous chauffez plus car vous ne pouvez pas payer vos factures...

4°) Votre logement ne permet pas une hygiène correcte, vous n'avez pas d'eau potable ; pas d'eau chaude : il n'y a pas de séparation entre les wc et la cuisine...

Que faire si vous êtes dans une situation de mal-logement ?

Si vous êtes dans une situation ci-dessus, vous pouvez téléphoner au numéro vert : **0800 300 163** (appel gratuit depuis un fixe). Un opérateur vous accompagnera dans toutes vos démarches administratives, techniques, financières et juridiques.

SORTIR DU MAL-LOGEMENT EN ISÈRE

APPELEZ LE
0800 300 163
Appel gratuit d'un poste fixe

isère
CONSEIL GÉNÉRAL
www.isere.fr

Programme d'accompagnement
des locataires et des propriétaires
du parc privé

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE L'ISÈRE

Recensement de la population 2014

Le recensement de la population de Chantesse aura lieu du 16 janvier au 15 février 2014.

L'agent recenseur désigné par la commune, **Serge FAYARD** (photo ci-contre) agent administratif de Chantesse, va vous recenser au cours de cette période. Nous vous demandons de bien vouloir lui réserver le meilleur accueil possible afin de lui faciliter la tâche. Il pourra éventuellement, lors de sa tournée, aider les personnes ayant des difficultés à remplir les imprimés.

Rappel : le recensement est très important pour la commune ; il a pour principal objectif d'établir la population légale de Chantesse qui détermine ensuite la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) que perçoit la commune chaque année, et qui représente la part la plus importante des recettes de fonctionnement.



Le brûlage à l'air libre : une pratique polluante

Le brûlage à l'air libre est interdit.

Sources d'émissions de polluants (particules, dioxines, benzène...) le brûlage à l'air libre a des effets sanitaires et environnementaux importants.

Le saviez-vous ?

En France, la mauvaise qualité de l'air cause 42 000 décès prématurés par an, réduit de 5 à 7 mois l'espérance de vie et est à l'origine de maladies ou d'insuffisances respiratoires.

Des solutions plus respectueuses de la santé et de l'environnement existent pour vos déchets verts.

Les activités de jardinage (taille des haies, élagage, nettoyage des massifs, tonte) génèrent d'importantes quantités de déchets végétaux. Ces déchets peuvent trouver bien des emplois au jardin.

Quelques exemples d'alternatives

Le compostage individuel

Les déchets organiques peuvent être compostés : déchets de jardin, déchets de tontes, déchets alimentaires...

Certaines communes mettent des composteurs individuels à disposition de leurs administrés ou proposent des aides à l'achat d'un composteur.

Le broyage des végétaux

Le broyage de végétaux peut servir de paillage des parterres empêchant ainsi la pousse de mauvaises herbes et permettant de conserver l'humidité du sol. Il peut également fournir un apport carboné dans un composteur en complément d'autres végétaux.

Certaines collectivités proposent des locations de broyeur ou des prestations de broyage à domicile. Des aires de broyage peuvent être aménagées par la collectivité.

La collecte au porte à porte

Certaines collectivités organisent des collectes de déchets verts.

La collecte en déchèterie

Vous pouvez déposer les déchets verts dans la déchèterie la plus proche. Ils seront valorisés dans des conditions respectueuses de l'environnement.

Le région Rhône-Alpes dispose d'un parc particulièrement fourni avec 445 installations à la disposition du public harmonieusement réparties sur la région.



> Pourquoi cette interdiction ?

Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) comme des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts est fortement émetteur de polluants dont les particules mais aussi des composés cancérigènes comme les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) et le benzène.

> Quels sont les déchets concernés par cette situation ?

Ce sont les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien de massifs floraux ou encore les feuilles mortes...

> Qui doit respecter cette interdiction

Toute personne (particuliers, entreprises, collectivités territoriales) produisant des déchets verts est concernée.

En cas de non-respect, une contravention de **450 euros** peut être appliquée (article 131-13 du nouveau code pénal)

Brûler 50 kg de végétaux émet autant de poussières que ...*



... 5 900 km
parcourus par une
voiture diesel
récente
(18 400 km pour une essence)

... 3 mois
de chauffage
d'un pavillon
avec une
chaudière
au fioul



... 70 à 920
trajets
en moyenne
pour rejoindre
la déchèterie
située à 20 km

*Source : Air Rhône-Alpes 2012

En région Rhône-Alpes, **près de 18 %** de la population du territoire est exposée à des concentrations de poussières supérieures aux valeurs réglementaires destinées à préserver la santé humaine.

Contrairement à une idée reçue, l'apport en déchèterie est en effet préférable à une combustion à l'air libre pour la qualité de l'air.

Un bout de... chemin de vie

Depuis plusieurs années nous étions étonnés, surpris, chaque fois que les occasions se présentaient, de découvrir, au cours de nos rencontres et échanges, la richesse intellectuelle, le savoir de cet homme. Nous voulons aujourd'hui, vous parler de M. Pierre Laurent-Gonnet dit Pierrot. Nous le croisons souvent dans la rue principale de Chantesse, soit au volant de son tracteur bleu, de marque Ford, soit à pied, allant ou revenant de son champ de noyers ou de son jardin à la sortie nord de Chantesse.

Nous avons voulu en savoir plus et nous avons pris rendez-vous chez lui un matin de novembre. Marie-Jo et Pierrot nous accueillent. À notre grande surprise, Pierrot nous avait préparé un document, trois feuilles remplies d'une très belle écriture. Il ne manquait plus que les pleins et les déliés... Un document qui devait nous servir de plan de travail, soulignant tout le sérieux que cet homme attachait à cette rencontre. Nous avons de notre côté préparé les questions, préparé quelques dates comme repère, mais nous n'étions pas au bout de notre surprise car ce dernier prit rapidement l'initiative et nous devons dès le début rester à l'écoute.

Alors écoutons-le : « Je suis né le 11 août 1929 à Chantesse ; mes parents, tous deux nés également à Chantesse, habitaient dans la petite maison derrière celle de M^{me} Portrat, ainsi que mon grand-père maternel. Pour mon père, il était né dans la maison, anciennement café Gonnet, occupée aujourd'hui par M. Safatli ».

1929. Nous sommes sous la 3^e république avec comme président Gaston Doumergue ; c'est la crise économique aux États Unis et le chômage qui commence à exploser en France, mais aussi la naissance de la télévision publique en Grande-Bretagne...

Pierrot précise : « J'ai eu une sœur née en 1935, Jeannine Gonnet, mariée avec M. Henri Milezi et qui habitent toujours Échirolles ».

Nous abordons très vite un domaine qui lui tient à cœur : l'exploitation agricole familiale : « Mes « vieux » étaient vraiment fauchés, la vie chez nous était complètement différente de maintenant, nous vivions en autarcie, notre exploitation était très petite avec trois vaches, une génisse, trois chèvres, deux cochons, des poules, des canards, dindes, oies, lapins, etc. Tout le monde faisait son bois à la hache, son pain, son vin, cochons, tomes, légumes, on ne manquait de rien. Les premières années nous n'avions pas

de « modernisme », pas de frigo, de radio. On ne partait jamais en vacances, nous n'avions pas de frais et pas de revenus ou très peu. Notre exploitation au départ était très petite, moins de cinq hectares ; à Chantesse il n'y avait que quatre à cinq exploitations qui faisaient plus de dix hectares ».

Pierrot poursuit : « Pour les travaux durs mon père empruntait des bœufs puis il allait rendre le service au « prêteur » sous forme de corvée en allant faucher par exemple. Mes parents ne nous donnaient jamais d'argent, mais le grand-père nous glissait un billet tous les trimestres, quand il touchait sa pension. Mon père ne nous laissait pas cet argent ; je me souviens même que ma sœur qui avait reçu le même billet que moi, me disait avoir fait une petite croix pour ne pas que la Caisse d'Épargne le lui change... Tout va changer et évoluer après la guerre de 39/45. Si au départ on travaillait encore comme avant la guerre de 1914, avec la traction animale, avec des vaches, des bœufs, des chevaux ou des mulets, la mécanisation va très vite bouleverser notre façon de faire. D'autre part les semences sélectionnées, les engrais, les désherbants, les insecticides, vont aussi simplifier le travail, mais avec comme conséquence la disparition des petits agriculteurs. Il y en avait beaucoup à Chantesse. Les gros agriculteurs - toujours de plus en plus gros - par contre se sont endettés. Aujourd'hui nous n'avons plus que trois ou quatre exploitations. Sur Chantesse, nous étions avant la guerre environ quarante petits producteurs de lait dont douze dans le village. Certains n'avaient qu'une vache qui souvent était empruntée par un voisin pour atteler... Tout était manuel. On travaillait à la main, une véritable corvée tous les jours. Moi qui était un bouliste acharné, j'ai dû abandonner tous les concours ».

Pierrot nous fait une petite digression : « J'aimais jouer aux boules. J'ai gagné beaucoup de concours. Il y en a un que je n'ai jamais gagné, c'est ce-



lui de Chantesse. L'Albenc, Cras, Morlette oui, mais jamais ici. Là où nous faisons merveille c'était le concours de Têche ».

Nous reprenons notre conversation où nous l'avions laissée : « Le premier tracteur que nous avons eu, n'était pas équipé d'un relevage, c'était un labourier mono cylindre, diesel, d'une puissance de 15 ch, 5 vitesses, 2,2 km/h à 17 km/h, qui faisait beaucoup de bruit mais peu d'effet. Il allait bien pour traîner les charges sur route. À la même époque nous avions les « Fergusson » importés d'Angleterre et qui fonctionnaient à l'essence. Ils disposaient des premiers relevages trois points. Une technologie encore utilisée par toutes les autres marques de nos jours ».

Pierrot toujours prolix egrène ses souvenirs : « Nous connaissons les Payres, aujourd'hui les Briche-Billet, ainsi que les Carles qui habitaient là où se trouve aujourd'hui l'Alain Caillet. Monsieur Carles était un homme de bien, un Ardéchois. Nous faisons souvent les moissons avec eux. Je me souviens que mon père nous faisait déteiler les chevaux pour aller écouter le tour de France à la radio. Nous en profitions pour manger une tome fraîche ». **Vous aviez la radio pendant la guerre ?** « Non, c'est le grand père d'André Vallini, notre sénateur actuel, qui nous en a trouvée une. Sinon, nous allions chez le Baptiste Falque, pour surtout écouter la radio anglaise, avec son célèbre indicatif « pom pom pom poom » sur le rythme de la V^e symphonie de Beethoven ».

Quels sont tes souvenirs de l'occupation allemande à Chantesse ? « Ici, nous avons eu beaucoup plus d'Italiens que d'Allemands. La rive gauche de l'Isère a eu bien plus d'ennuis que nous... Je me rappelle que la mairie de Chantesse a été « braquée » mais cela s'est révélé être beaucoup plus

du folklore qu'autre chose. Les maquisards de l'Albenc se cachaient pour échapper au STO (service du travail obligatoire). Environ 450 000 jeunes gens seront contraints de partir travailler en Allemagne. Nous avions à Chantesse un vieux monsieur, le père Jules Vittet, qui avait presque cent ans et qui, ce jour-là, se trouvait en balade à la mairie. Les maquisards sont arrivés avec un revolver et ont forcé le secrétaire de mairie, M. Couvat, le mari de l'institutrice, à leur donner les tickets de rationnement. Notre Jules Vittet n'a jamais cru à ce braquage et leur répondait : « bougres de farceurs, vous êtes des bougres de farceurs »... Mon père n'était pas dans la résistance, mais comme beaucoup à l'époque, il les aidait en leur donnant des aliments qui se conservaient bien. Je me souviens d'un M. Gardet, boucher de métier qui, voulant donner un coup de main au maquis du Vercors, s'est fait tuer par les Allemands. On ne savait pas qu'ils comettaient des atrocités. Ce n'est que bien après. Nous avons bien « Le Petit Dauphinois » mais il était censuré par le gouvernement du Maréchal Pétain. Je me souviendrais que ce fut une grande joie pour tout le monde lors du débarquement et la libération, principalement à Vinay où nous nous étions rendus à vélo. Quelle joie ! ».

Parles-nous de l'école de Chantesse et de ton parcours scolaire.

« L'école de Chantesse et la mairie ne faisaient qu'un et se situaient au n°75 chemin la Bourgeat, actuellement occupé par la famille Brun-Barona. Notre maîtresse s'appelait M^{me} Rachel Couvat. Elle était arrivée à Chantesse en 1929. Elle y restera 20 ans. Décédée, elle sera inhumée à Chantesse. La rentrée se faisait en principe le 1^{er} octobre en raison du ramassage des noix, certains ne rentrant qu'à la Toussaint. Nous n'avions qu'une classe. Rentré à cinq ans nous en sortions à quatorze. M^{me} Couvat nous fera passer notre certificat d'étude primaire en 1941 (quatre filles et un garçon). J'avais douze ans. Nous nous sommes rendus à vélo avec la maîtresse à Vinay qui était le centre d'examen. Très attentive pendant les épreuves, elle nous questionnait sur les réponses données ; nous savions bien avant les résultats ceux qui avaient réussi. Après l'examen nous avons déjeuné, pour la première fois de ma vie, au restaurant chez M^{me} Gondrand. C'était formidable. J'obtiendrais mon certificat d'étude primaire. J'aimais

beaucoup l'école et mes parents nous encourageaient beaucoup. Après le certificat d'étude nous sommes rentrés au cours complémentaire, ma sœur à Tullins et moi à Vinay. Pendant quatre ans nous allons préparer le passage du brevet élémentaire. J'ai toujours aimé le français, les maths et l'histoire de France. Nous serons deux élèves à obtenir le premier prix de composition française. Le thème choisi était « la moisson ». Nous avons reçu comme récompense, une somme de 2000 francs, énorme pour l'époque, qui nous a été versée sur un livret de Caisse d'Épargne. Nous passerons le brevet élémentaire à Grenoble. Le jour de l'examen, le car régulier étant plein, notre professeur M. Chazard arrêtera une jeep conduite par un officier américain, n'ayant pas d'autres moyens pour nous y rendre ».

Avec ces deux diplômes que fais-tu ?

« Je choisis de rester à la ferme et de seconder mon père. Ce ne sera qu'après mon service militaire que j'ai pris les rênes. La ferme va s'agrandir et nous allons développer la culture de la noix, mais aussi le lait, soit environ 80 litres de lait par jour ce qui était énorme à l'époque. Les plantations de noyers ont démarré chez nous en 1933. J'ai eu en ma possession un cahier de 1922 d'un certain Gonnet qui s'occupait du syndicat des noix de Chantesse-Cras. Il vendait aux États Unis, par sac de 50 kg, des noix « pure mayette » La renommée de la noix de Grenoble était faite. Aujourd'hui la « franquette » a pris le pas, étant l'une des trois variétés de l'AOP. Je me souviens qu'en 1946 les lots les plus importants faisaient environ trois tonnes, aujourd'hui ils font cent tonnes. Je vais aussi commencer à m'occuper de négoce, quoique cette activité restera secondaire par rapport à l'exploitation de la ferme, principalement pendant la période d'octobre-novembre ».

Pierrot, où as-tu fait ton service militaire ?

« Je rentre en 1949 dans les chasseurs alpins pour effectuer 18 mois de service militaire. En Autriche, dans les montagnes autrichiennes, je ferai du ski et de la marche. À l'époque nous avons la guerre de Corée. Bref, en faisant du ski, je me suis cas-



sé une jambe. Je finirai mon service comme responsable du foyer. La vie militaire me plaisait. Après avoir suivi le peloton, je suis monté en grade pour terminer comme sergent ».

Peux-tu nous parler de Chantesse, d'où vient son nom ? « Il faut savoir que Chantesse était un hameau qui appartenait au seigneur de Poliénas du Châteauneuf de Poliénas. Un seigneur très puissant. L'explication est la suivante : nous étions les champs du hameau, en deçà des marais d'où sa première appellation « Chantess'a » qui est devenu par la suite « Chantesse ». Nous étions sous la coupe d'un seigneur sanguinaire. Un seigneur qui a fait un pèlerinage en terre sainte et ramènera les cendres de Saint Antoine. Il fera construire, sur ordre de l'évêque de l'époque, une chapelle à Saint Antoine pour y déposer ces cendres, mais surtout en guise de « pénitence » car il utilisait les cendres en guise de talisman, porte bonheur, quand il allait guerroyer d'un côté ou de l'autre... Le village, à l'époque, devait se trouver, mais nous ne pouvons l'affirmer, à l'emplacement actuel de la ferme de M. Prohet (Panissiat). Nous avions à cet endroit un hameau assez important composé de sept maisons. Celles-ci seront emportées par un glissement de terrain en 1848 ; il ne restera que la maison Prohet. Quand sur ce lieu on procède à des travaux, il n'est pas rare de trouver des tessons de bouteilles et des morceaux de tuiles. Nous avons bien à Chantesse un lieu qui s'appelle « la ville » qui se situe à l'embranchement de la route de Notre Dame de l'Osier et du chemin de Champon. Mais là, je ne sais pas. Il est intéressant de s'arrêter sur une grosse propriété à Chantesse, au n°53 route de Cras, qui aujourd'hui est la demeure de la famille Duchon-Dengenières. Dans le passé c'est une maison qui a appartenu à la famille Saurel. Cette famille se trouvait en Amérique, en Louisiane. Au moment de la révolte des esclaves, ils sont rentrés en France. Ils ramèneront avec eux quelques anciens esclaves. Ces derniers feront beaucoup de travaux importants et en particulier réaménageront l'étang de Chantesse et les adductions d'eau de la commune. Des familles se succéderont à la suite des Saurel, famille Martin, Rigotard, Pécheur... ».

Peux-tu nous parler de l'église de Chantesse ? « Je n'ai pas connu l'ancien clocher de l'église qui était



très pointu, très haut, et recouvert d'ardoises. Il est tombé l'année de ma naissance. À l'origine, d'après M. Gaston Guinard, ancien maire et oncle de René Guinard, l'église devait se faire à la hauteur des Mollaud, le comte d'Angelin ayant donné un morceau de terrain pour cela. Mais cela ne s'est jamais fait. Du temps de mes parents, avant 1933, nous avions un curé à Chantesse. Après la guerre de 1914, je me souviens de leurs noms parce qu'on nous faisait réciter à l'église le « nécrologue » (registre où sont inscrits les noms des morts). On priait pour les curés suivants : Alloux, Perrot, Barillon, Beck, Baâ ».

Peux-tu nous parler du patois ?

« Mon grand-père et ma mère parlaient patois. Pas mon père. Ils parlaient entre eux couramment et j'ai donc été intéressé très jeune. J'ai beaucoup appris d'un monsieur qui s'appelait André Uzel, qui habitait Vinay et qui m'a sollicité pour lancer l'apprentissage du patois ; puis nous avons rencontré M. Sauze de l'Allègrerie. Ce dernier écrira un livre sur le patois. Nous rencontrons aussi son beau-frère qui lui aussi le parlait couramment. Nous avons fait cela pour nous amuser, il y a maintenant plus de 20 ans... Aujourd'hui je ne peux plus tenir une conversation, mais cependant avec les beaux jours j'y retournerais ».

Comment se passaient les fêtes à Chantesse ? « Nous avions la vogue avec un manège de chevaux de bois. Nous organisions des jeux, en particulier le jeu de la corde que nous tendions

en travers de la route. Nous y suspendions des poteries remplies d'eau ou de friandises. À l'aide d'une perche, les yeux bandés, les concurrents devaient casser ces cruches et parfois ils tapaient dans la foule... Nous avions aussi la Saint Jean, que nous appelions « la borde » et qui se déroulait chaque année pour le Mardi gras. Nous ramassions des branchages divers que nous rassemblions pour y mettre le feu. Nous dansions autour en faisant des rondes et vers la fin de la soirée, nous sautions par dessus le tas de braises. Cela se passait dans le champ des d'Angelin ».

As-tu participé à la gestion de la commune ? « Oui, je n'ai fait qu'un mandat. J'ai bien aimé et apprécié Gaston Guinard, ancien maire, l'oncle de René. Nous avons eu aussi le père Faure qui était de Linage et qui décédera en 1941. Lui a succédé Gaston Guinard, qui sera nommé en intérim, son frère Hubert étant déjà secrétaire de mairie. Mais pendant la guerre nous n'avions pas d'élection. Il sera élu maire après la guerre. Lui succédera M. Marcel Bonneton ».

Pour terminer, Pierrot, quel message voudrais-tu nous faire passer ?

« Je pense que la France a des atouts pour s'en sortir mais il faut redonner aux jeunes l'esprit du travail. On nous dit que le travail est un droit, c'est vrai mais c'est aussi un devoir. Il y en a tant qui ne veulent pas travailler... Je pense que l'on va remettre les gens au travail ; nous avons besoin d'éviter de gaspiller l'argent comme on le fait en ce moment ».

Un long entretien, qui retrace qu'une partie de l'échange que nous avons eu, et qui se terminera par un bon café et des petits gâteaux offerts par Marie-Jo. Merci à tous les deux pour cet instant si chaleureux et vrai passé avec vous. Nous avons trouvé cette parole, Pierrot, d'un poète que tu aimes beaucoup, qui semble bien traduire l'esprit de cet entretien : « Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent, car le plus lourd fardeau, c'est d'exister sans vivre ». Victor Hugo

L'équipe du journal



Ça pousse sans cocorico chez nos voisins !

Une information qui peut intéresser chacun d'entre nous, qui rassemble et qui joint l'utile à l'agréable ! Depuis juin 2012, les équipes de Tullins et de Vinay du **Secours Catholique** planchaient sur un projet de jardin collectif, solidaire et bio.

Après avoir respecté au mois près le planning de travail, les réflexions ont abouti à prendre possession en mai 2013 d'un terrain mis à disposition par l'association qui gère la maison de retraite diocésaine de Montvinay. Puis à construire un poulailler, accueillant dix poules depuis la fin juin. L'inauguration en présence des autorités civiles fut organisée le 5 juillet 2013.

Le jardin a une superficie de 1100 m² et dispose de deux points d'eau ; il a le mérite d'être clôturé et ombragé grâce à des cerisiers, poiriers et pruniers. Des responsables s'occupent de délimiter les plates-bandes et de définir les semis et plantations. Une quinzaine de personnes se retrouvent trois fois par semaine pour, au départ, « mouiller le maillot », mais après, quel plaisir de faire la cueillette !... et de partager les œufs. La gestion du partage des légumes, fruits et œufs se fait en toute justice, et il peut être tenu compte de la régularité en temps de présence. Des chevronnés comme des néophytes se croisent, échangent les pratiques, font des propositions.



Les buts du jardin et du poulailler :

- 1) mieux respecter l'environnement,
- 2) mieux se nourrir à faible coût,
- 3) apprendre ensemble la pratique naturelle du jardin et de l'élevage de poules,
- 4) faire partie d'un groupe construit autour du partage (avec des temps qui peuvent être encore plus conviviaux en fonction de la température).

La saison hivernale permettra de faire le point sur les points forts et les points faibles, et de relever d'autres défis, comme celui d'accueillir de futurs jardiniers de tous âges et de toute condition (physique ou social).

Pour tous renseignements et pour le co-voiturage, contacter **Jean Paul Brenguier**, équipe de Vinay (tél. 06 81 26 97 64), 29, grande rue à Vinay ou **Geneviève Rozand**, équipe de Tullins (tél. 04 56 22 83 32), 52, rue du général de Gaulle à Tullins.

Élections municipales

Les élections municipales auront lieu les dimanches 23 et 30 mars 2014 (décret n°2013-857 du 26 septembre 2013).

Déclaration de candidature

Elle a été organisée et s'applique désormais à **l'ensemble des candidats**, qu'il soit élu au scrutin de liste ou au scrutin plurinominal majoritaire.

La déclaration est déposée en préfecture (ou sous préfecture) au plus tard :

- pour le premier tour, le troisième jeudi qui précède le jour du scrutin, soit à 18 h, **le 6 mars 2014**,
- pour le second tour, le cas échéant, le mardi qui suit le premier tour, soit à 18 h, **le 25 mars 2014**.

Des imprimés de déclaration devraient prochainement être proposés par la préfecture de l'Isère (pas de déclaration sur papier libre).

Communes de moins de 1 000 habitants (art. L255-2 à L255-4 du code électoral)

Chaque candidat au conseil municipal (ou une personne désignée par lui) déposera une déclaration de candidature en préfecture, soit de manière isolée, soit de manière groupée.

Les candidats déclarés au 1^{er} tour seront automatiquement déclarés candidats au 2nd tour. Toutefois, de nouvelles candidatures peuvent être déposées pour le 2nd tour, uniquement si le nombre de candidats au 1^{er} tour est insuffisant par rapport au nombre de sièges à pourvoir au conseil municipal de la commune.

Communes de moins de 1 000 habitants

Dans ces communes, la loi maintient le mode d'élection des élus municipaux selon **un scrutin plurinominal majoritaire**, avec panachage. Les suffrages sont décomptés individuellement, par candidat (et non par liste).

Le nombre de candidats peut être égal, inférieur ou supérieur au nombre de sièges à pourvoir.

Ne seront pas décomptés : les noms des personnes dont la candidature n'a pas été déclarée en préfecture, les derniers noms de la liste s'il y a plus de noms que de sièges à pourvoir sur un bulletin

Attention : un suffrage sera considéré comme nul si l'enveloppe contient plusieurs bulletins distincts réunissant plus de noms que de postes à pourvoir.

Le nombre de conseillers municipaux à élire ainsi que la liste des candidats seront affichés dans chaque bureau de vote (par ordre alphabétique).

La règle de parité ne s'impose pas aux communes de moins de 1 000 habitants.

Le mandat de conseiller municipal est incompatible avec l'exercice d'un emploi salarié au sein du CCAS de la commune (idem pour un conseiller communautaire qui serait salarié d'un CIAS, rattaché à sa communauté)

Nouveau : le mandat de conseiller communautaire est incompatible avec l'exercice d'un emploi salarié au sein de la communauté ou d'une de ses communes membre.

Campagne électorale officielle

Elle sera ouverte du **lundi 10 mars au samedi 22 mars 2014 à minuit** pour le premier tour. En cas de second tour, elle se tiendra du **lundi 24 mars au samedi 29 mars 2014 minuit**.

CCI de Grenoble : Nuit de l'orientation 2014

Comme en 2011 et 2012, la CCI de Grenoble s'engage pour l'édition 2014 de la Nuit de l'orientation. Ce concept original a pour objectif d'aider les collégiens, les lycéens, voire les étudiants dans leur choix d'orientation et d'informer leurs parents, sans stress mais au contraire dans une ambiance conviviale.

L'accent est mis sur la rencontre entre les jeunes et les professionnels pour :

- répondre à la préoccupation forte de l'avenir professionnel de la jeunesse,
- permettre que notre économie puisse trouver demain les compétences dont elle a besoin pour être compétitive,
- permettre à des professionnels de tous horizons de transmettre aux jeunes générations l'enthousiasme de l'entreprise.

Au travers de rencontres individuelles et dynamiques de courte durée (15 mn), il s'agit de rendre concret le contenu et les perspectives d'un métier par la présence de personnes expérimentées qui échangent en direct et en face-à-face avec les jeunes. C'est en renforçant ce lien en amont que certaines filières ou métiers, délaissés car trop peu connus ou dévalorisés, trouveront grâce aux yeux des jeunes. C'est aussi l'occasion de découvrir des métiers d'avenir et ceux qui n'existaient pas dans un passé récent.

Rappelons que l'édition 2012 a été un grand succès :

- 4 200 jeunes et parents accueillis,
- 55 ateliers animés par 35 intervenants suivis par 1 000 personnes,
- 200 métiers présentés par 163 professionnels.

En 2014, tous les acteurs économiques du territoire se mobilisent une nouvelle fois autour de cet enjeu majeur qu'est l'orientation professionnelle des jeunes et notamment : le

MÉMENTO

Mairie de Chantesse

Tél. 04 76 64 73 94

Horaires d'ouverture

Mardi 14 h à 19 h
Jeudi 8 h à 12 h
Samedi 8 h à 12 h

Permanences des élus sur rendez-vous :



Le maire samedi de 9 h à 11 h
1^{er} adjoint mercredi de 9 h à 11 h (social et emploi)
2^e adjoint mardi de 18 h à 19 h

Adresse électronique : chantesse@wanadoo.fr

Site Internet : <http://chantesse.sud-gresivaudan.org>

Numéros utiles

SAMU..... 15
Police 17
Pompiers..... 18
Appel d'urgence européen 112
SOS Médecins 08 03 06 70 00
Déchèterie de Vinay..... 04 76 36 79 29
Plateforme déchets verts de St-Sauveur..... 04 76 38 66 03



USAGERS TRANSISÈRE

L'Office de Tourisme du Pays de Vinay et Le Grand Séchoir seront fermés
du 1^{er} au 31 janvier 2014

- Pour **recharger** votre carte OÙRA/ pour **janvier**, vous pourrez acheter le titre de transport à **partir du 20 décembre jusqu'au 31 décembre**. L'accueil sera ouvert de 14h à 17h30, du mardi au dimanche (fermé le lundi)
- Pour **recharger** votre carte OÙRA/ pour **février**, vous pourrez acheter le titre de transport **le week end du 1^{er} et 2 février 2014**. L'accueil sera ouvert de 14h à 17h30

Réouverture de l'Office de Tourisme et du Grand Séchoir à partir
du 1^{er} février 2014 au 31 mars 2014 – de 14h à 17h30
Du 1^{er} avril au 31 octobre – de 10h à 18h (fermé le 01/05)
Du 1^{er} novembre au 31 décembre – de 14h à 17h30 (fermé le 25/12)
Fermé le lundi, fermé en janvier

Conseil Général de l'Isère, la Ville de Grenoble, la Direccte UT38, l'ONISEP, la Fondation JAE, le SMTC, la SEMITAG, la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes, Schneider Electric, Vinci Park, Q-Park, le magazine l'Étudiant, TéléGrenoble...

Consultez le programme sur :

www.nuitdelorientation.grenoble.cci.fr

Sur facebook : Nuit de l'orientation à Grenoble.

Prenez date pour le vendredi 21 février 2014, de 17 h à 23 h, à la CCI, 1, place André-Malraux, à Grenoble.

Information du Sictom

Horaires d'ouverture de la déchèterie de Vinay :

- Le lundi, le mercredi et le jeudi : 13h30 à 18h00
- Le mardi et le vendredi : 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
- Le samedi : 9h00 à 18h00

Horaires d'ouverture de la déchèterie de St-Sauveur :

- Du lundi au vendredi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 18h00
- Le samedi : 9h00 à 18h00

État civil

Naissance :

RAVA MARCELLIN Éline, Julie, Henriette
le 26 août 2013

Baptême civil :

LE VAILLANT Maureen, Léna
le 7 septembre 2013